



REGULATIONS

International Competition (except Student Films)

21ST BRUSSELS SHORT FILM FESTIVAL
APRIL 26 > MAY 06, 2018

1. OBJECTIVES

Brussels Short Film Festival is an exhibition intended for lovers of cinema, both audience and professionals. The purpose is to promote and circulate short films and to generate contacts between audience, young directors and professionals.

There are 3 competitions :

- National Competition
- International Competition
- Student Films Competition "Next Generation"

2. ORGANISATION, DATES AND PLACE

Brussels Short Film Festival is organized by the non-profit association *Un Soir...Un Grain* in Brussels from April 26 to May 06, 2018.

3. RULES AND REGULATIONS

To be admitted, each film must match the following requirements :

- Films have to not exceed 30 minutes in length. All genres are accepted ;
- Films have to be produced (or the 1st public exhibition) after November 1, 2016 ;
- Films have to be available for Festival screening on DCP and mp4. codec H264 - 10 Mbs - 1920 x 1080 ;
- Films have to be subtitled in french (or in english). It's also advisable for french-speaking films to have english subtitles.

!! The student films have to be submitted to the Student Films Competition "Next Generation".

4. SUBSCRIPTION AND SELECTION : before JANUARY 28TH, 2018

The film must have been uploaded on the platform Clickforfestivals : clickforfestivals.com

- Participants have to enter their film via the online submission
- The film have to be uploaded
- Attached files :
 - One still of the film which can be used in any publication
 - A photo of the director

Entry only will be valid upon reception of all these documents

Submission fees for the International Competition= € 7 untill December 30th, 2017.
From December 31th, 2017, the Submission fees for the International Competition = 9€

Please don't send a DVD. Entries sending by mail, cannot be considered for the competition.

5. PRIZES / AWARDS

- “Grand Prix” : €3500
- Special Jury Prize : €1000
- Best actress Prize: €1000
- Best actor Prize: €1000
- Audience Prize: €1500
- ... And many other Prizes including broadcasting rights on TV channels.

Jury's decisions may not be subject to appeal. Only persons bound by the name of the Prize will be the recipients of it.

Winning a Prize included the agreement of the production with the fact that the winner films could be showed during regional screenings after the festival and one time during a free screening during the next festival.

6. SHORT FILM MARKET

A Short Film Market is organized during the Festival. Films submitted to selections for our competitions will automatically be indexed in the market catalogue and viewable by professionals attending the market. It's also advisable to send the film with english subtitles.

7. SELECTION

A selection committee, chosen by the festival team, will be appointed to view all submissions for pre-selection. Only selected films will be allowed to participate to the competition. The selections results will be notified on line (www.bsff.be) in April 2018. x

8. TELEVISION DIFFUSION AND INTERNET

All selected films may be excerpted (limited to 15% (max.2 minutes) of the length) for publicity purposes on TV or via the Internet. Extracts of the selected films may be broadcast on TV channels and on the internet in the context of divulging information regarding the Festival.

9. SHIPPING OF SCREENING COPIES

- No rental fees of the prints will be paid by the festival for the competition programmes. Copies of selected films must be sent before April 3rd, 2018. The address will be communicated later to the selected participants.
- Concerning Postal Shipments : The maximal value written on the package has to be 10€ or 10\$ (especially for films coming from outside the european union). *Un Soir, ... Un Grain* will not pay any border tax whatsoever.
- The film copies will be sent back during May 2018 to the production company address or to an address whose deliveries prices by Fedex or Belgian post office are not higher than the sending to the production company address.
- We encourage participants to send their screening file via the FTP server we make especially available.
- USB sticks will not be sent back after the Festival.

10. INSURANCE

In case of loss or deterioration of a hard drive during the festival, the festival's responsibility is only committed to replace a hard drive with a value inferior or equivalent to 50€. Thank you for not sending us the film's Master.

11. INVITATION FOR THE DIRECTOR

Selected films directors will receive an invitation for the Festival in Brussels for 4 days and an accreditation. This invitation may not be used by a third party. The festival will cover a part of the guest's travel costs.

12. LITIGATION

The organisation committee is the only one allowed to deal with the persons most closely concerned in case of a litigation. Submit a film to our International competition implies the acceptance of these regulations. Should any legal dispute occur, only the French version of the present regulations and the Belgian Legislation will have force of law.



R È G L E M E N T

Compétition Internationale (exceptés les Films d'Ecoles)

21^{ème} Brussels Short Film Festival
26 AVRIL > 06 MAI 2018

1. OBJECTIFS

Le Brussels Short Film Festival est une manifestation destinée au public et aux professionnels du cinéma, ayant pour but la promotion et la diffusion des courts métrages.

Le Brussels Short Film Festival compte 3 compétitions :

- Compétition Nationale
- Compétition Internationale
- Compétition de Films d'Ecoles « Next Generation »

2. ORGANISATION, DATES ET LIEU

Le Brussels Short Film Festival est organisé par l'association sans but lucratif *Un Soir... Un Grain* à Bruxelles du 26 avril au 06 mai 2018.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout film présenté à la compétition internationale doit répondre aux conditions suivantes :

- avoir une durée ne dépassant pas les 30 minutes, tous genres confondus.
- avoir été terminé ou avoir eu sa 1^{ère} projection publique après le 1er Novembre 2016 ;
- Etre disponible en DCP et en mp4. codec H264 - 10 Mbs - 1920 x 1080
- Avoir des sous-titres anglais (ou français). Il est également préférable que les films en français aient des sous-titres anglais.

!! Les films d'écoles doivent être soumis à la Compétition de Films d'Ecoles « Next Generation »

4. INSCRIPTION : AVANT LE 28 JANVIER 2018

Le film doit être inscrit et téléchargé sur la plateforme : Clickforfestivals : clickforfestivals.com

- Une fiche d'inscription on-line devra être remplie ;
- Le film devra être uploadé ;
- Documents annexes :
 - 1 photo du film (pas d'affiche) qui pourra être utilisée sur tout support
 - 1 photo du réalisateur

L'inscription du film ne sera validée qu'après réception de ces documents.

Le coût de soumission d'un film à la compétition internationale du festival est de 7€ par film et ce jusqu'au 30 décembre 2017. A partir du 31 décembre 2017, le coût de soumission d'un film à la compétition internationale du festival sera de 9€.

Merci de ne pas envoyer de DVD. Ils ne seront pas pris en considération.

5. PRIX

- Le Grand Prix International : €3500
- Le Prix du Jury : €1000
- Le Prix d'Interprétation féminine : €1000
- Le Prix d'Interprétation masculine : €1000
- Le Prix du Public : €1500
- Ainsi que différents prix comprenant l'achat des droits de diffusion sur des chaînes TV

Les décisions du jury seront sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix en seront les bénéficiaires.

L'obtention d'un prix inclut l'accord de la production sur le fait que les films lauréats pourront être projetés à titre gracieux lors des séances en décentralisation, ainsi que lors d'une séance gratuite et publique lors du festival de l'année suivante.

6. MARCHE DU COURT METRAGE

Un marché du court métrage est organisé lors du Festival. Les films soumis aux sélections de nos différentes compétitions yss seront visibles par les professionnels présents. Nous conseillons fortement d'envoyer le film avec des sous-titres anglais.

7. SÉLECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateurs, sélectionnera les films pour la compétition. Seuls les films retenus par ce comité seront présentés à la compétition du festival. La liste des films sélectionnés sera disponible sur www.bsff.be début avril 2018. Une fois soumis au comité de sélection, le film ne peut être retiré.

8. DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La sélection des films implique l'autorisation de passage d'extraits sur les télévisions et sur Internet dans le cadre de la promotion de la manifestation (extraits limités à 15% (maximum 2 minutes) de la durée totale du film).

9. TRANSPORT DE COPIES DE PROJECTION DES FILMS SELECTIONNES

- Les frais d'expédition des films sont à la charge du participant. Les copies des films sélectionnés devront parvenir au plus tard pour le 3 avril 2018 à l'adresse qui leur sera communiquée.
- Pour les envois par courrier express : la valeur commerciale maximale indiquée sera de 10 € ou US\$ (les films venant de la zone non européenne devront être accompagnés d'une facture pro-format stipulant cette même valeur maximale). (En aucun cas *Un Soir ... Un Grain* ne paiera de taxe douanière pour des envois n'ayant pas respecté cette condition)
- Le renvoi des copies aura lieu dans le courant du mois de mai 2018 à l'adresse de la société de production (ou à une adresse dont les frais d'envoi d'une société de transport choisie par l'organisation ou de la poste belge ne sont pas supérieurs à l'adresse de la société de production).
- Nous encourageons les participants à utiliser le serveur ftp mis à disposition pour l'envoi du fichier de projection de leur film.
- Les clés usb ne seront pas renvoyées.

10. ASSURANCES

En cas de perte ou de détérioration d'un disque dur pendant la période du festival, la responsabilité du festival n'est engagée que pour le remplacement d'un disque dur d'une valeur équivalent 50 €. Merci de ne pas envoyer de Master du film.

11. INVITATION

Les réalisateurs des films sélectionnés seront accrédités, logés et nourris pendant 4 jours durant le festival. Le festival prendra en charge une partie des frais liés au transport de l'invité jusqu'à Bruxelles. Cette invitation n'est pas cessible.

12. LITIGE

Le comité d'organisation est le seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige et décline toute responsabilité en cas d'annulation de cette manifestation. L'inscription d'un film au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de contestation de celui-ci, seule la législation belge fait loi.